



HAUT-LANQUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	35
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....
Séance du 11 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 Juillet 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Yves FRAISSE (représentée par sa suppléante Dominique VIDAL) ; Marie-Françoise FRANC-ROUANET ; Delphine GAZEL ; Harmonie GONZALEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Benoît MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Bruno PLA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Ayant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Jean Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Jacques PLANES à Jean ARCAS ; Franck POUJOL RICARD à Benoît MARSAUX ; Thierry SALLES BLAYAC à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Anne CABRIE ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Michel LIGNON ; Catherine LISTER ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2024.07.11/124

Objet : Convention de partenariat = Association ça va jizzer / Communauté de Communes du Minervois au Caroux

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de Culture ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa programmation culturelle 2023-2024 la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a accueilli un concert le 27 Avril 2024 du groupe « YouRascalband » ;

CONSIDERANT que, suite à un problème technique avec les GUSO, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux n'a pas pu contractualiser directement avec le groupe et que l'Association « ça va jizzer » a assuré cette contractualisation et les paiements des indemnités des artistes pour un montant de 1 500 € ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'établir une convention de partenariat pour permettre le remboursement des frais engagés par l'Association ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (41 POUR)

- **Valide** le versement de 1 500 € à l'Association « ça va jizzer » pour le concert « YouRascalband » du 27 Avril 2024 ;
- **Autorise** Monsieur le président à signer ladite convention ;

Accusé de réception en préfecture
034-200066348-20240711-D1242024-DE
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

- **Mandate Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI**



**Le Président
Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr